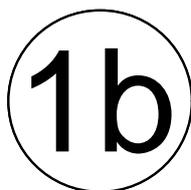


**JACKY
MONCUI**
ARCHITECTE
D'URBANISME
DESSEIN

LORRAINE
COURS BONSECOURS
258, AV. DE STRASBOURG
54000 NANCY
TEL 03 83 85 60 60
FAX 03 83 85 60 69

Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE D'ALLAMPS



Orientations d'Aménagement
Secteurs : . Sous les Violettes
. Les Herbues

Orientations d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allamps

Les orientations d'aménagement prévoient, sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter ou aménager, les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre .

Au travers de ces orientations, la commune fixe un cadre d'intervention aux futurs aménageurs et énonce les principes qu'elle souhaite voir respecter pour les opérations à venir, ainsi que les actions qu'elle compte mener.

Les travaux et les réflexions du groupe de travail d'Allamps ont été menés avec la préoccupation principale d'assurer la cohésion spatiale de la commune, tout en assurant une préservation des paysages et milieux naturels :

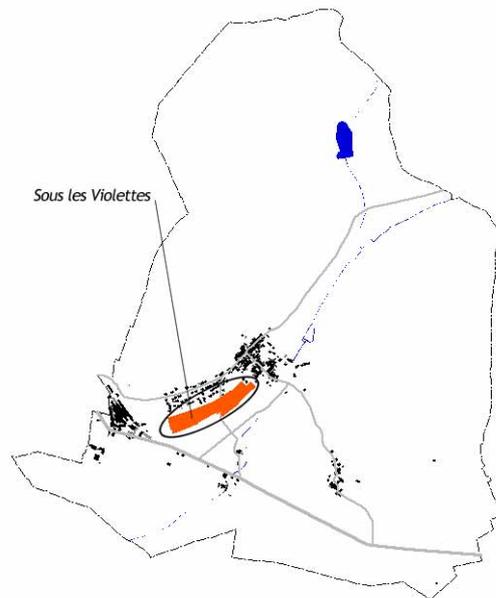
- développement de l'urbanisation organisé,
- préservation des caractéristiques urbaines et paysagères,
- valorisation du cadre de vie,

Ainsi, des orientations d'aménagement ont été définies pour les secteurs suivants :

- Sous les Violettes,
- Les Herbues.

Principes d'aménagement retenus pour le secteur « Sous les Violettes »

Localisé sur le versant nord-ouest de la vallée de l'Etange, le site est situé en mitoyenneté du lotissement des Violettes, en contrebas. Il est actuellement occupé par des champs agricoles et est libre de toute construction.



Vocation générale de la zone

Le secteur est destiné à accueillir de nouvelles constructions à usage d'habitation.

La commune souhaite se rendre propriétaire des terrains qui composent le secteur, de manière à pouvoir gérer son urbanisation selon les principes énoncés dans ce document.

L'objectif est en effet d'obtenir une zone assez verte pour minimiser l'impact du lotissement des Violettes et des futures constructions.

L'urbanisation du secteur s'effectuera dans un premier temps de part et d'autre de la rue des Cristalleries, la commune pouvant a priori acquérir ces terrains facilement.

L'urbanisation du reste de la zone d'effectuera au fur et à mesure de l'acquisition des parcelles et de la réalisation des équipements publics par la commune.

Conditions d'accès

L'accès routier principal se fera, transversalement, par l'avenue des Cristalleries. Celle-ci sera élargie pour intégrer une circulation à double sens, du stationnement et des plantations.

Un autre accès routier longitudinal sera créé, dans le prolongement de la rue de la Prairie et qui desservira l'ensemble de la zone.

Des cheminements piétons seront également à prévoir au sein du secteur :

- en prolongement des deux impasses du lotissement des Violettes
- au travers de l'espace public boisé créé entre le lotissement des Violettes et la nouvelle zone d'urbanisation et ce, jusqu'à la rue des Cristalleries,
- depuis la rue des Cristalleries jusqu'à l'espace de jardins préserver pour en permettre l'accès.

Desserte par les réseaux

Le système d'assainissement mis en place sera de type séparatif, relié à un système d'épuration collectif.

Espace public à aménager

L'aménagement de la zone préservera des espaces naturels afin d'éviter une trop grande densification sur le secteur et d'atténuer l'impact paysager des extensions récentes :

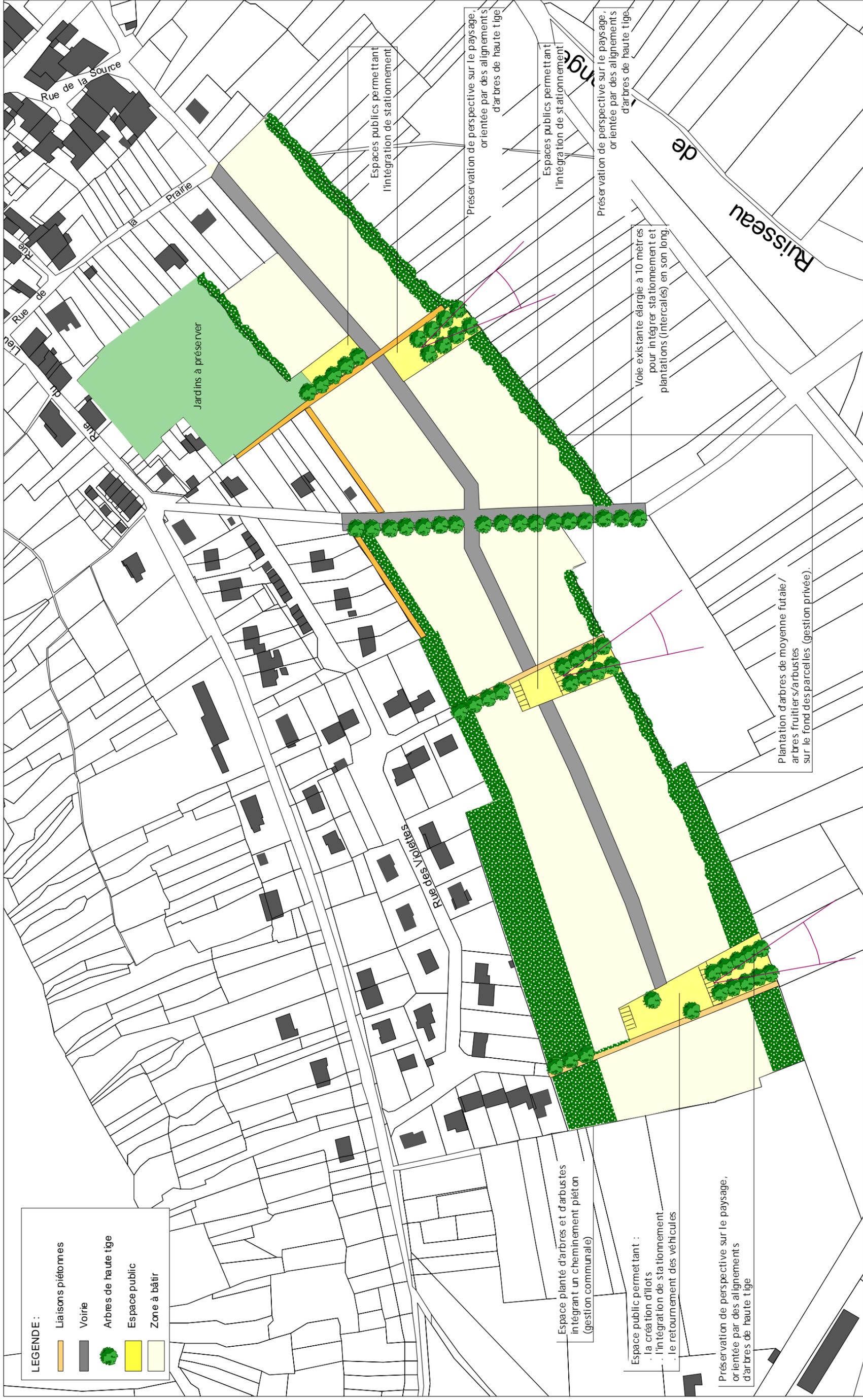
- Préservation d'un espace à planter d'arbres et d'arbustes entre le lotissement des Violettes et la nouvelle zone d'urbanisation ; cet espace sera propriété communale.
- Du côté de la vallée, plantations d'arbres fruitiers et/ou d'arbres de moyenne futaie et d'arbustes sur les fonds de parcelles, propriétés privées.
- Création d'espaces publics, pour ponctuer la voie de desserte principale de la zone, permettre la création d'îlots bâtis, préserver des perspectives sur la vallée, intégrer du stationnement et en fin de voie favoriser le retournement des véhicules.

Ces espaces publics seront agrémentés d'alignements d'arbres de haute tige transversaux, qui dirigeront les perspectives sur le grand paysage.

L'alternance d'arbres fruitiers, d'alignements d'arbres de haute tige et de bosquets d'arbres et arbustes permettra d'intégrer les nouvelles constructions dans un cadre végétalisé varié, filtrant les vues à la fois frontales et obliques.



Sous les Violettes



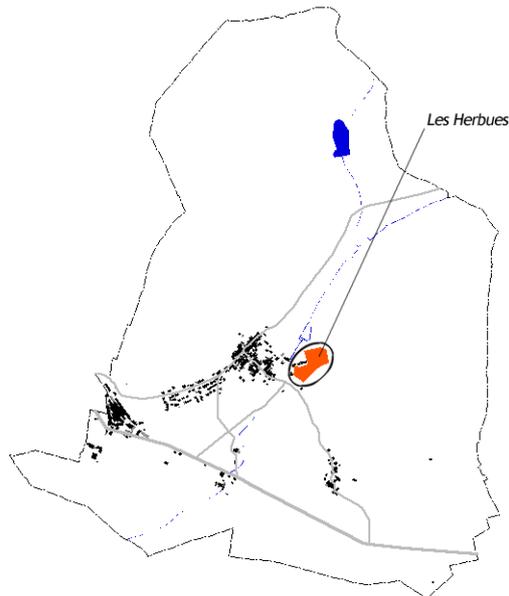
JACKY MONCUIT
 ARCHITECTE
 D'URBANISME
 D.E.S.S.A.R.



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DE LA ZONE

Principes d'aménagement retenus pour le secteur « Les Herbues »

Situé en fond de vallée de l'Etange, le site est situé dans la prolongation des nouvelles constructions existantes. Il est actuellement occupé par une prairie et est libre de toute construction.



Vocation générale de la zone

Le secteur est destiné à accueillir de nouvelles constructions à usage d'habitation.

Ces habitations seront desservies depuis la voie publique existante et équipée.

Les terrains sont communaux.

Conditions d'accès

Le seul accès routier se fera en continuité de la rue du Paquis. Celle-ci sera aménagée afin de permettre le retournement des véhicules.

L'espace de retournement donnera accès au chemin qui permet à la fois d'aller à l'observatoire et d'emprunter la promenade prévue par un emplacement réservé le long du ruisseau de l'Etange.

Desserte par les réseaux

Le système d'assainissement mis en place sera de type séparatif, relié à un système d'épuration collectif.

Espace public à aménager

Le site intègre un espace public central:

- Il intègre quelques plantations.
- Il intègre du stationnement.
- Il permet le retournement des véhicules.

Sa position relativement centrale est intéressante dans la mesure où elle permet de casser rapidement la linéarité et la longueur de la voie, par un espace public dilaté autour duquel s'organise les constructions.

Son emplacement permet également de fixer la limite de l'urbanisation.

Des plantations (haie arbustive) sont envisagées en limite sud du secteur, pour limiter l'impact visuel des constructions, notamment depuis Housselmont.



Les Herbues



